



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hasebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances,
de la Commande Publique et
des Affaires Juridiques et Immobilières

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DFCPAJI_D2024_0226

**TERRAIN SIS RUE DU LEVANT
A TOURCOING**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AU
PROFIT DE LA VILLE DE TOURCOING**

Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la demande de la Ville de Tourcoing qui a sollicité la mise à disposition du terrain sis rue du Levant pour accueillir les camions et remorques des forains pendant la foire d'été 2024,

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec la société SNCF Réseau, société anonyme au capital social de 621 773 700 euros, dont le siège social est situé à Saint Denis (93200), 2, place aux Etoiles, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 552 049 447, représentée par Monsieur Laurent LESMARIE en sa qualité de Directeur de la Direction Immobilière Territoriale Hauts-de-France – Normandie de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 449, avenue Willy Brandt à Euralille (59777), pour la mise à disposition du terrain sis rue du Levant à Tourcoing (59200).

La Ville de Tourcoing est autorisée à occuper le terrain pour y exercer les activités suivantes :

- Droit de passage ;
- Stationnement des camions et remorques des forains dans le cadre de la foire d'été 2024.

Cette mise à disposition est consentie, à titre onéreux, pour une durée de vingt et un (21) jours à compter du 18 juillet 2024 jusqu'au 6 août 2024.

Le montant de la redevance s'élève à cent quatre-vingt euros (180 €) HT pour la durée d'occupation.

Article 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorerie pour information.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Tourcoing dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **26 JUIL. 2024**

**Le Maire
Doriane BECUE**



Accusé Réception en Préfecture le : **26 JUIL. 2024**
Publié sur le site de la Ville le : **26 JUIL. 2024**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2024_0226

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 26/07/2024

Objet : convention de mise à disposition d'un terrain sis rue du Levant au profit de la Ville de Tourcoing

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 26/07/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2024_0226 - D_cision convention de msie _ disposition du terrain sis rue du Levant au profit de la Ville de Tourcoing.pd

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240726-DAJI_D2024_0226-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 26/07/2024

